



COMMUNIQUE COMMUN DU CLUSTER MARITIME FRANCAIS ET DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE LA MER

L'HÔTEL DE LA MARINE DOIT RESTER L'UN DES JOYAUX DU PATRIMOINE HISTORIQUE FRANCAIS !

Au moment où s'intensifie le débat public sur l'avenir de ce qui est aujourd'hui l'Hôtel de la Marine, le Cluster Maritime Français (CMF) et l'Institut Français de la Mer (IFM) tiennent à exprimer fortement la position de la communauté maritime française.

S'étant obligés jusque là à la discrétion, car conscients que le sujet relevait et relève de la compétence exclusive et légitime des Pouvoirs Publics, le CMF et l'IFM estiment qu'ils ont à ce stade le devoir moral de faire connaître publiquement le "message" fort et clair des acteurs - en particulier civils et économiques - du monde maritime français.

Ils y sont par ailleurs encouragés, voire poussés, par les demandes, nombreuses et de plus en plus pressantes, reçues de leurs membres respectifs reflétant la diversité des professionnels et citoyens, concernés par la mer, de notre pays.

En bref, la communauté maritime française tient à rappeler son attachement à ce lieu fortement marqué par l'Histoire maritime de la France, et donc son souhait que l'affectation future de ce bâtiment prestigieux ne puisse être perçue ou interprétée comme une dérogation, ou pire un reniement de l'Etat par rapport à cette grande Histoire.

Conscients que l'Histoire de France appartient à tous, l'IFM et le CMF comprendraient que le futur « ex-Hôtel de la Marine » soit partagé entre différents domaines ou horizons de ce qui a fait et fait le pays (*c'est-à-dire ne soit pas réservé exclusivement « au maritime »*) aussi bien d'ailleurs sur le plan politique que sur le plan économique, mais ils ne comprendraient pas une quelconque indifférence de l'Etat à l'égard de la « dignité » et de l'image que doit conserver ce bâtiment hautement symbolique.

Chacun sait que la grandeur implique des servitudes. Nul doute qu'en la circonstance l'une d'entre elles est de respecter autant la juste sensibilité des français que leur patrimoine commun, surtout au moment où par ailleurs l'ambition de l'Etat de créer une « Maison de l'Histoire de France » ne peut se justifier que par cet esprit de fidélité et d'identité nationales.